

## SENEGAL

### AIDE-MEMOIRE DE LA MISSION DE PREPARATION DU PROJET D'APPUI AUX GROUPES SOCIAUX DEFAVORISES (DU 16 AU 30 NOVEMBRE 2006)

#### I INTRODUCTION

1.1 Une mission du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), composée de MM. A. EYEGHE, Socio-économiste OSHD.1, Chef de mission, A. MAGASSOUBA, Spécialiste en acquisitions OSHD.0, S. ZERBO, Architecte, consultant OSHD.1 et Mme R. TRAORE, Socio-économiste au Bureau régional de la BAD à Dakar a effectué au Sénégal du 16 au 30 novembre 2006 la préparation du projet d'appui aux groupes sociaux défavorisés. Mme J. NZEYIMANA, Spécialiste en Micro finance OSHD.0 et membre de la mission, a séjourné au Sénégal du 4 au 12 septembre 2006 pour le volet micro finance du projet.

1.2 Les principaux objectifs de la mission étaient de : (i) rencontrer les autorités nationales et locales et discuter avec elles le contenu et le schéma institutionnel du projet ; (ii) déterminer la zone d'intervention et les bénéficiaires du projet ; (iii) collecter des informations sur les infrastructures socio-économiques existant dans la zone d'intervention du projet et sur le niveau de fréquentation ou d'utilisation de ces infrastructures ; (iv) rencontrer des représentants des bénéficiaires et recueillir leur avis sur le choix des sites, des activités et des infrastructures du projet ; et (v) visiter un échantillon représentatif des régions retenues pour le projet.

1.3 La mission a été reçue par les Gouverneurs des régions de Kolda et Diourbel et a eu des séances de travail avec MM. Mar LO, Directeur de Cabinet du Ministre de la Femme, de la Famille, du Développement social et de l'Entrepreneuriat féminin, Serigne Tacko Ndao, Conseiller technique du Ministre de la Femme, de la Famille, du Développement social et de l'Entrepreneuriat féminin, Massar WAGUE, Directeur de la coopération économique et financière au Ministère de l'économie et des finances, Thierno Seydou Niane, Coordonnateur de la cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté au Ministère de l'économie et des finances, Ousmane Kâ, Coordonnateur de la cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté au Ministère de la Femme, de la Famille, du Développement social et de l'Entrepreneuriat féminin, et Mme Khady FALL NDIAYE, Directrice du projet de lutte contre la pauvreté (PLCP). La mission a également organisé des séances de travail avec les directions du Ministère de la Femme, de la Famille, du Développement social et de l'Entrepreneuriat féminin (MFFDSEF), les principales structures rattachées au MFFDSEF, et avec plusieurs partenaires du projet de lutte contre la pauvreté (AGETIP, ONG, et Systèmes financiers décentralisés). Elle a visité des infrastructures réalisées par le projet PLCP dans les régions de Kolda, Diourbel, Thiès et Dakar et s'est entretenue avec les autorités locales, les bénéficiaires et les partenaires du projet PLCP dans ces régions.

1.4 La mission a échangé avec plusieurs partenaires au développement représentés au Sénégal, notamment le Fonds d'équipement des Nations-Unies (FENU), l'UNICEF, la Coopération technique allemande (GTZ), l'Agence canadienne de coopération internationale (ACDI), le Fonds de développement des Nations-Unies pour la femme (UNIFEM), le Bureau international du travail (BIT), la Coopération

française, l'Agence française de développement (AFD), le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR).

1.5 La mission exprime ses remerciements aux autorités sénégalaises, pour la qualité de l'accueil qui lui a été réservé, et les dispositions qui ont été prises pour le bon déroulement de ses activités. Elle adresse également ses remerciements aux cadres de l'administration sénégalaise pour leur disponibilité et leur collaboration. Le présent Aide-mémoire résume les conclusions et recommandations de la mission, qui ne seront définitives et effectives qu'après leur confirmation au Gouvernement par la Direction de la Banque.

## II RESULTATS DE LA MISSION

### 2.1 État d'exécution des recommandations de la mission d'identification

L'état d'exécution des principales recommandations de la mission d'identification se présente comme suit :

N°	Recommandation	Entité responsable	État d'exécution
1	Transmettre à la Banque le DSRP II dès sa validation.	GVT	Le DSRP II a été transmis à la Banque.
2	S'assurer de la cohérence entre le nouveau projet et le PNDL.	GVT	Le projet est cohérent avec les objectifs et les principes du PNDL. Il vise les communautés, notamment rurales, les plus pauvres et s'appuie sur les collectivités locales pour la détermination et la mise en œuvre de ses activités.
3	Finaliser et transmettre à la Banque le rapport d'achèvement du PLCP avant le 30 juin 2006.	GVT	Le rapport d'achèvement du PLCP a été transmis à la Banque le 17 octobre 2006.
4	Accélérer le traitement des dossiers en instance du PLCP afin de faciliter la clôture du projet à la date du 30 juin 2006.	BAD	Tous les dossiers du PLCP ont été traités, et la date limite du dernier décaissement fixée au 30 juin 2006 a été maintenue.
5	Programmer la mission de préparation du nouveau projet avant juin 2006.	BAD	La mission de préparation a été programmée et effectuée du 16 au 30 novembre 2006.

### 2.2 État de préparation du projet

#### Contexte du projet

2.2.1 Le Gouvernement sénégalais a mis l'accent ces dernières années sur la réduction de la pauvreté qui touche actuellement près de la moitié des ménages du pays. Il a à cet effet initié plusieurs programmes et projets qui visent explicitement la réduction de la pauvreté, dont le projet de lutte contre la pauvreté (PLCP) approuvé par le Groupe de la Banque en juin 1999 pour cinq ans et pour un montant total de 18,6 millions d'UC financés par un prêt FAD de 10 millions d'UC, un don FAT de 1,75 millions d'UC, un prêt du Fonds nordique de développement d'un montant initial de 5 millions d'UC, qui a été complété par un prêt additionnel de 2,5 millions d'UC, et une contribution du Gouvernement de 1,85 millions d'UC. Les activités financées par le Groupe de la Banque sont achevées depuis le 30 juin 2006 et le Gouvernement a

transmis à la Banque en octobre 2006 le rapport d'achèvement du projet, qui a été exécuté sous la tutelle du MFFDS.

2.2.2 En 2005, le Gouvernement sénégalais a transmis à la Banque trois requêtes de financement concernant : (i) la phase II du projet de lutte contre la pauvreté, (ii) le Programme de mise en place d'un fonds de gestion des filets sociaux de sécurité, et (iii) le Crédit mutuel de Dakar. En réponse à ces requêtes, la Banque a effectué en janvier 2006 une mission d'identification de projet. La mission a collecté des informations sur la situation de la pauvreté dans le pays, procédé à l'analyse des différentes requêtes, et identifié un nouveau projet avec le Ministère chargé du développement social. Le Gouvernement estime que le PLCP a eu un impact positif considérable sur le cadre et les conditions de vie des 600 communautés de base de sa zone d'intervention constituée par les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kolda et Tambacounda. Compte tenu de la forte demande exprimée par les populations concernées, le Gouvernement souhaite financer un nouveau projet pour consolider et étendre les acquis du PLCP.

#### Zone d'intervention du projet et bénéficiaires

2.2.3 Le projet PLCP couvrait les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kolda et Tambacounda. Le Gouvernement a fait part de son souhait de maintenir ces régions dans le nouveau projet, afin de consolider les acquis du PLCP et faire reculer durablement la pauvreté dans l'ensemble des départements des régions concernées. L'examen de la situation de la pauvreté dans le pays montre en effet que, malgré les résultats positifs enregistrés par le PLCP, l'incidence de la pauvreté reste élevée dans les régions de Thiès, Diourbel, Kolda et Tambacounda avec des pourcentages des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté qui se situent respectivement à 48,6%, 61,5%, 66,5% et 56,2% alors que la moyenne nationale est de 48,5%. Bien qu'ayant un pourcentage de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté relativement faible (33,6%) par rapport à la moyenne nationale, le Gouvernement souhaite maintenir la région de Dakar dans le nouveau projet à cause de l'importance de sa population (environ 2,5 millions d'habitants) et des effets négatifs de l'exode rural que cette région subit. En plus des cinq régions initialement couvertes par le PLCP, il a été convenu d'intégrer dans le nouveau projet les régions de Ziguinchor et Kaolack, qui font partie des régions les plus pauvres du pays selon les données du DSRP II, avec respectivement 67,1% et 65,3% des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté. La zone d'intervention définie couvre une superficie de 115 575 Km<sup>2</sup> sur une superficie totale de 196 176 Km<sup>2</sup>.

2.2.4 Les groupes suivants ont été retenus comme les bénéficiaires des activités du nouveau projet : les populations urbaines et rurales pauvres, les jeunes, les enfants et les personnes âgées. Il a été convenu qu'une place importante sera réservée aux femmes et aux personnes handicapées au sein de chacun de ces groupes. La zone couverte par le projet représente une population de 7,7 millions d'habitants (dont environ 4 millions vit en dessous du seuil de pauvreté) sur une population totale de 10,2 millions d'habitants.

#### Objectifs et description du projet

2.2.5 L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté au Sénégal. L'objectif spécifique est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des groupes les plus défavorisés de la population par : (i) un accès accru des populations les plus démunies aux infrastructures socio-économiques de base ; (ii)

un accroissement des capacités et des qualifications professionnelles des groupes cibles ; (iii) une augmentation des revenus des bénéficiaires ; (iv) une extension des services financiers décentralisés vers les zones rurales pauvres ; et (v) un renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques de la lutte contre la pauvreté.

2.2.6 Le projet comprend les trois composantes suivantes : (i) Amélioration des conditions de vie des populations ; (ii) Amélioration des capacités d'intervention du MFFDSEF et des collectivités locales ; et (iii) Gestion du projet.

#### Composante I : Amélioration des conditions de vie des populations

2.2.7 La composante est subdivisée en trois sous composantes : Réalisation des infrastructures socio-économiques de base ; Appui au développement de la micro finance ; et Alphabétisation fonctionnelle.

##### Sous composante 1.1 « Réalisation des infrastructures socio-économiques de base » :

2.2.8 Dans cette sous composante, le projet poursuivra et étendra la réalisation des infrastructures socio-économiques de base, ainsi que l'acquisition des équipements post-récolte pour l'allègement des tâches domestiques des femmes. Le projet financera la réhabilitation des pistes rurales, qui permettront de relier aux axes routiers principaux certains villages enclavés.

##### Sous composante 1.2 « Appui au développement de la micro finance » :

2.2.9 Le projet contribuera à la professionnalisation du secteur de la micro finance au Sénégal. L'appui consistera à : (i) financer des programmes de formation des cadres et agents de l'Association professionnelle des institutions de micro finance, d'épargne et de crédit (APIMEC) et des systèmes financiers décentralisés ; et (ii) renforcer l'équipement de l'APIMEC et des systèmes financiers décentralisés. L'octroi des micro crédits sera maintenu dans le projet. Il a été convenu que le fonds de crédit sera constitué par le montant des crédits recouverts du PLCP qui se situera à 2,5 milliards FCFA après le recouvrement des crédits octroyés par le PLCP. Ce montant sera alloué à 2 ou 3 SFD sélectionnés sur la base d'un appel d'offres.

##### Sous composante 1.3 « Alphabétisation fonctionnelle » :

2.2.10 Dans cette sous composante, le projet financera des programmes d'alphabétisation au profit des bénéficiaires. L'activité sera réalisée par un maître d'ouvrage délégué recruté à cet effet.

#### Composante II : Amélioration des capacités d'intervention du MFFDSEF et des collectivités locales

2.2.11 La composante est subdivisée en deux sous composantes : Construction et équipement ; et Formation et renforcement des capacités.

##### Sous composante 2.1 « Construction et équipement » :

2.2.12 Dans cette sous composante, le projet contribuera à la réalisation du programme du MFFDSEF relatif à la construction et à l'équipement des structures

d'accueil et de formation destinées à améliorer les qualifications professionnelles, l'insertion économique et la réinsertion sociale des jeunes et des handicapés (centre de réadaptation sociale pour handicapés, centre de réinsertion des jeunes). Le projet contribuera également à la réalisation du programme de construction et équipement des centres départementaux d'assistance et de formation des femmes (CEDAF). La réalisation de ces différentes infrastructures intégrera, dans les VRD, la méthode des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) favorisant l'emploi des jeunes.

#### Sous composante 2.2 « Formation et renforcement des capacités » :

2.2.13 Dans le cadre de cette sous composante, le projet financera des programmes de formation et renforcement des capacités des cadres du MFFDSEF afin d'améliorer leurs capacités professionnelles. Il financera également des sessions de formation destinées aux responsables des collectivités locales afin d'accroître leurs capacités de conception, d'élaboration et de mise en œuvre des programmes locaux de lutte contre la pauvreté. Le projet apportera un appui à la Cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté du MFFDSEF, afin de contribuer à la constitution d'une base de données sur les projets et programmes orientés vers la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du suivi des projets.

#### Composante III : Gestion du projet

2.2.14 La composante Gestion du projet consiste à doter l'entité responsable de la gestion du projet de moyens humains, financiers et logistiques nécessaires pour l'exécution diligente des activités du projet. L'entité sera notamment chargée de la gestion quotidienne du projet, de la préparation des rapports trimestriels d'activités, de la sélection des cabinets pour la réalisation des audits annuels des comptes du projet, et du suivi-évaluation.

#### Dispositions institutionnelles et organes d'exécution du projet

2.2.15 Le projet sera exécuté sous la tutelle du Ministère de la Femme, de la Famille, du Développement social et de l'Entrepreneuriat féminin, et l'exécution du projet sera assurée par la Direction de l'action sociale qui sera renforcée et équipée à cet effet. La Direction de l'action sociale sera renforcée par des agents contractuels recrutés sur une base compétitive pour les besoins du projet et payés avec les ressources du projet. Il s'agit : du Coordonnateur du projet, du Comptable, du Responsable de la passation des marchés, du Responsable des infrastructures, du Responsable de la micro finance, et du Responsable du suivi-évaluation. Les agents de la Direction de l'action sociale et du MFFDSEF qui contribueront directement aux activités du projet, et qui auront été préalablement identifiés, recevront des indemnités payées par le projet.

2.2.16 Le projet sera exécuté sous la supervision d'un Comité de pilotage du projet (CPP) qui sera créé par un arrêté du Ministre de la Femme, de la Famille, du Développement social et de l'Entrepreneuriat féminin. Le CPP aura pour missions d'examiner et approuver les programmes de travail annuels du projet et de veiller à la cohérence des activités du projet avec le DSRP. Il sera présidé par le Ministre de la Femme, de la Famille, du Développement social et de l'Entrepreneuriat féminin ou son représentant et comprendra des représentants du Ministère de l'économie et des finances, du Ministère chargé de l'intérieur et des collectivités locales, du Ministère chargé de l'alphabétisation, du Ministère chargé de l'hydraulique